



# Les LDG, c'est quoi ? Les CCP, c'est quoi ?



AVRIL 2026

De l'utilité de la CGT au CD 64 à la défense concrète de vos droits : à venir 5 mini fiches pour présenter et décrypter les instances du dialogue social et vos élu.e.s CGT !

## MINI-FICHE N° 5

- LDG - Lignes Directrices de Gestion
- CCP - Commissions consultatives paritaires (agents contractuels)

## LDG - Lignes Directrices de Gestion

### C'est quoi, simplement ?

Depuis la réforme de 2019, issue de la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne donnent plus d'avis sur les **promotions, avancements ou mobilités**.

Ce sont désormais les LDG (Lignes Directrices de Gestion) qui **fixent les critères d'évolution de carrière** (promotion, mobilité, égalité professionnelle).

Les représentants du personnel sont **consultés** pour définir ces règles, mais **ne participent plus à l'examen des situations individuelles**.

**Concrètement** : Avant, une promotion pouvait être examinée en CAP avec les représentants du personnel. Aujourd'hui, **l'administration décide seule** en s'appuyant sur les critères des LDG.

La CGT alerte sur les risques **d'arbitraire** et défend des règles transparentes et justes pour tous les agents.



## CCP – Commissions consultatives paritaires (agents contractuels)

### C'est quoi simplement ?

La CCP est une instance qui concerne les agents contractuels. **Elle est consultée sur les décisions importantes qui touchent leur situation** : sanctions disciplinaires, licenciements, conditions de travail...

Concrètement, **l'administration ne décide pas seule** : elle **doit recueillir l'avis de la CCP** avant de prendre certaines décisions.

La CCP réunit des représentants de l'administration et **des représentants du personnel**.

C'est un lieu essentiel pour faire **entendre la voix AUSSI des contractuels**, défendre leurs droits et éviter les décisions arbitraires.

**Pour la CGT, le rapport de force ne se décrète pas : il se construit. Avec vous.**